

Travailleur indépendant : demande d'admission à l'assurance volontaire individuelle AT/MP (Formulaire 11227*04)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 11227*04](#)

Ce formulaire permet au travailleur indépendant (entrepreneur individuel, dirigeant majoritaire de SARL ...) de souscrire à une assurance volontaire individuelle afin de bénéficier de prestations spécifiques en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Marechal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00